

de la solidarité et de la coopération entre les États
de la République est le français. *Article 75-1.* Les lan
Article 87. La République participe au développement
es ayant le français en partage. *Article 2.* La langue
nales appartiennent au patrimoine de la France. *Article*
de la coopération entre les États et les peuples ayant le fra
nçais. *Article 75-1.* Les langues régionales appartienn
au développement de la solidarité et de la coopération ent
ngue de la République est le français. *Article 75-1.* Les lan
Article 87. La République participe au développement de la soli
nçais en partage. *Article 2.* La langue de la République
u patrimoine de la France. *Article 87.* La République par
s États et les peuples ayant le français en partage. *Article*
s régionales appartiennent au patrimoine de la France. *Article*

Bilan 17

Délégation générale à la langue française et aux langues de France

ique est le français. *Article 75-1.* Les langues régio
République participe au développement de la solidar
français en partage. *Article 2.* La langue de la Répub
appartiennent au patrimoine de la France. *Article*
de la coopération entre les États et les peuples ayant le fra
nçais. *Article 75-1.* Les langues régionales appartienn
au développement de la solidarité et de la coopération ent
ngue de la République est le français. *Article 75-1.* Les lan
Article 87. La République participe au développement de la soli
nçais en partage. *Article 2.* La langue de la République
u patrimoine de la France. *Article 87.* La République par
s États et les peuples ayant le français en partage. *Article*
s régionales appartiennent au patrimoine de la France. *Article*
de la coopération entre les États et les peuples ayant le fra

Une envergure nouvelle donnée à la politique linguistique

Service à vocation interministérielle, la délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) mobilise pour son action un ensemble de partenaires, publics ou privés, impliqués dans la promotion du français et de la diversité linguistique. Trois dispositions constitutionnelles encadrent cette action.

En vertu de l'article 2 de la Constitution, « *La langue de la République est le français* », la délégation générale joue un rôle d'observation, de veille, d'impulsion et de proposition sur toutes les questions impliquant l'emploi de la langue française dans notre société.

Par ailleurs, la DGLFLF est chargée de définir une politique de promotion de la pluralité linguistique interne, prenant notamment appui sur l'article 75-1 de la Constitution, « *Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France* ».

Enfin, elle contribue à placer la langue française au coeur de la coopération francophone, comme l'y invite l'article 87 de la Constitution, « *La République participe au développement de la solidarité et de la coopération entre les États et les peuples ayant le français en partage* ».

Plus récemment, l'action de la DGLFLF a été consolidée par le décret du 24 mai 2017 relatif aux attributions du ministre de la Culture, qui dispose que celui-ci « définit et met en œuvre, conjointement avec les autres ministres intéressés, les actions de l'État destinées à assurer le rayonnement dans le monde de la langue et de la création artistique françaises ».

La lettre de mission que le Premier ministre a adressée le 9 août 2017 à la ministre de la Culture s'inscrit dans le prolongement de ce décret d'attribution : « Vous contribuerez à la mission de la France dans la promotion de la langue française et de la francophonie, avec une attention toute particulière portée à la coopération avec le bassin méditerranéen. Vous poursuivrez par ailleurs votre mission de lutte contre l'illettrisme ».

En 2017, la DGLFLF a inscrit son action dans ce cadre renouvelé.

La langue française

> Veiller à l'application de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française

En rendant obligatoire l'emploi du français dans différents domaines de la vie sociale, sans pour autant exclure l'usage d'autres langues,

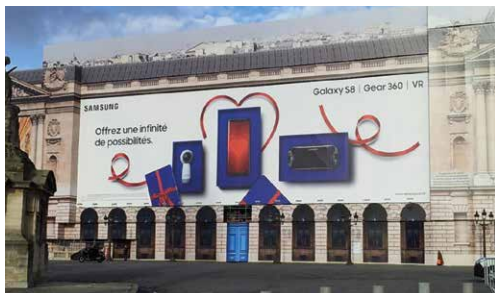


la loi du 4 août 1994 joue un rôle essentiel dans la protection de la santé et de la sécurité des consommateurs, des salariés et des usagers, comme dans l'exercice de leurs droits. Son application fait l'objet d'une vigilance constante : il en est rendu compte chaque année dans le rapport sur l'emploi de la langue française que le Gouvernement remet au Parlement.

L'édition 2017 de ce rapport, élaborée par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, a été sensiblement

remaniée, pour en rendre la consultation plus aisée. Dans son avant-propos, la ministre de la Culture fait part de sa détermination à conduire une politique du français au service de tous : « La langue française, pilier de notre culture, est un ciment de notre société. Un ciment qui nécessite d'œuvrer constamment en faveur de son partage, de lutter contre les inégalités qui en freinent l'acquisition, la maîtrise et l'emploi ».

La DGLFLF intervient systématiquement lorsqu'elle constate ou que lui sont signalés des manquements à notre cadre légal, en particulier dans le domaine de la consommation et de l'affichage public. Ces interventions permettent aux entreprises et aux annonceurs de mieux percevoir l'intérêt tant économique que culturel de s'adresser, dans notre pays, en français à un public majoritairement constitué de francophones. Elles peuvent ainsi contribuer à infléchir certaines



Les nouvelles technologies peuvent aussi se dire en français.

campagnes de publicité.

La DGLFLF est aussi extrêmement attentive à ce que les services publics utilisent la langue française dans leurs

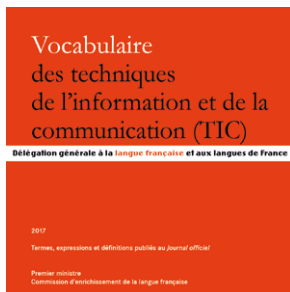
relations avec les usagers: il s'agit en effet d'un élément de nature à renforcer la confiance de ceux-ci dans la capacité des services publics à répondre à leurs besoins.

> Doter la langue française des termes désignant les réalités contemporaines

Si les mots du quotidien évoluent naturellement, il est des domaines plus spécifiques, en particulier dans les sciences et les techniques, où cette évolution doit être accompagnée : c'est la raison pour laquelle le dispositif interministériel d'enrichissement de la langue française propose des termes français pour désigner les réalités du monde contemporain et contribue ainsi à faire du français une langue précise, moderne et influente au plan international.

Chaque année, le dispositif d'enrichissement met à la disposition des professionnels, comme du grand public, environ 300 termes nouveaux, qui font l'objet d'une publication au *Journal officiel*. Ces termes sont versés dans la base de données terminologique *FranceTerme*, en accès libre et gratuit, riche aujourd'hui de près de 8 000 termes, accompagnés de leur définition.

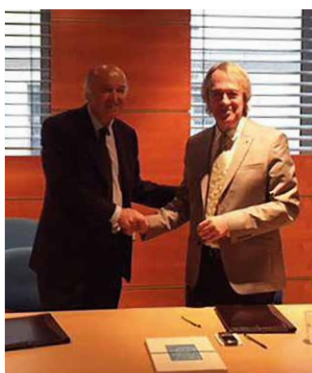
Ce travail s'accompagne de la publication régulière de *Vocabulaires* qui réunissent, par domaine, un grand nombre de termes et définitions concernant des notions nouvelles, dont la plupart n'ont pas encore de désignation en français. Ainsi, ont été édités en 2017 un *Vocabulaire de la biologie* et un *Vocabulaire des techniques de l'information et de la communication*, qui ont fait l'objet d'une forte demande de la



part des services de l'administration, des organismes de recherche, des enseignants, des étudiants, des juristes et des traducteurs.

Soucieuse de l'évolution de la langue, la Délégation générale est attentive aux débats sur les règles de féminisation et sur les pratiques de l'écriture dite « inclusive ». Elle a apporté son expertise sur ces questions, notamment auprès du Premier ministre pour la rédaction de sa circulaire du 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au *Journal officiel de la République française*.

> Conforter le rôle du français comme langue de transmission des savoirs



Jean-Paul de Gaudemar, recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie, et Loïc Depecker, délégué général à la langue française et aux langues de France.

Dans un contexte où l'internationalisation de la recherche, les dispositifs d'indexation des publications scientifiques et la compétition entre les établissements d'enseignement supérieur affermissent la domination de l'anglais, il importe de valoriser le rôle du plurilinguisme pour les sciences et le développement de la pensée.

Aussi, le 19 décembre 2017, une convention de recherche a été signée entre la DGLFLF et l'Agence

universitaire de la Francophonie (AuF), l'une des plus importantes associations d'institutions d'enseignement supérieur et de recherche au monde, regroupant plus de 800 universités, grandes écoles, réseaux universitaires et centres de recherche scientifique utilisant la langue française, répartis dans plus de 100 pays.

La DGLFLF et l'AuF ont souhaité par ce biais porter des projets communs en faveur du français, langue de la connaissance, aussi bien dans le domaine des sciences humaines et sociales que dans celui des sciences de la nature et des techniques. L'objectif prioritaire de cette coopération est de sauvegarder et développer la place du français scientifique et technique dans le monde universitaire et de la recherche.

D'autres initiatives contribuent à cet objectif, tel le « Prix Roberval pour comprendre les sciences en français », porté par l'université de technologie de Compiègne. Ce prix, qui bénéficie de longue date du soutien de la DGLFLF, a récompensé le 10 novembre 2017 de nombreuses œuvres de référence en langue française consacrées à l'explication de la technologie.

Citons également le « Concours Marie Curie, français et sciences 2017 », qui a permis de réunir un grand nombre de contributions en langue française d'élèves du monde entier, autour de la célébration du 150^e anniversaire de la naissance de Marie Curie.

Cette question a également été débattue dans le cadre d'une table-ronde organisée le 30 octobre 2017 à l'université de Leipzig, en Allemagne, avec le concours de

l'Institut français et du Goethe Institut. Cette table-ronde a lancé le débat entre la France et l'Allemagne sur la place de leur langue nationale comme langue de transmission des savoirs dans l'enseignement supérieur et la recherche scientifique. Le risque de l'anglicisation est, en effet, que les terminologies

dans les langues nationales soient rapidement oubliées, et que des domaines entiers de la connaissance ne puissent plus se penser et se dire autrement qu'en anglais.

> Renforcer la maîtrise de la langue française

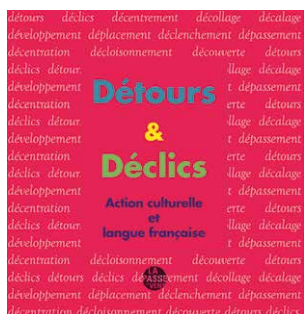
Le contact avec les œuvres et la pratique artistique peuvent contribuer à réduire les inégalités face à la langue française.

Forte de ce constat, la DGLFLF a lancé avec succès en 2015, puis en 2017, deux appels à projets nationaux « Action culturelle et langue française » visant à permettre aux personnes ne maîtrisant pas ou pas suffisamment le français oral ou écrit de progresser dans le maniement de la langue. Les projets retenus (173 en 2015, 160 en 2017) concernaient les adultes ne maîtrisant pas l'écrit, les jeunes de 16 à 25 ans sans emploi et sans qualification, les migrants non francophones, de même que les enfants bénéficiant d'une activité d'éducation artistique et culturelle hors temps scolaire. Les détenus, ainsi que les mineurs pris en charge par la protection judiciaire de la jeunesse, étaient également concernés.

Un bilan, un ouvrage de synthèse, et un documentaire consacrés aux projets conduits dans le cadre de l'appel à projets 2015 ont été entrepris à la demande de la DGLFLF. Ces trois réalisations ont vocation à sensibiliser les acteurs de la culture et du secteur éducatif et de la formation aux enjeux et aux effets d'une démarche

croisant la pratique artistique ou culturelle avec le développement de la maîtrise du français. Une tournée des régions est prévue sur ce sujet au printemps 2018.

La création, par décret du 14 février 2017, d'un Délégué interministériel à la langue française pour la cohésion sociale a été l'occasion de renforcer les synergies sur les enjeux liés à la lutte contre l'illettrisme et à la maîtrise du français.



La couverture du livre de Michel Kneubühler, *Détours et déclics. Action culturelle et langue française*.

> Donner le goût de la langue française

L'opération nationale de sensibilisation à la langue française « Dis-moi dix mots » invite chacun à s'exprimer sous une forme littéraire, artistique ou simplement ludique à partir de dix termes choisis



La rue de Valois a vibré au concert d'Emily Loizeau.



Un « sans faute » pour les jeunes du Val-de-Marne !

chaque année par différents partenaires francophones (France, Québec, Belgique, Suisse et Organisation internationale de la Francophonie). De très nombreux projets conduits autour des « Dix mots » sont présentés lors de la *Semaine de la langue française et de la Francophonie*, qui a lieu chaque année autour du 20 mars, en France et dans le monde. Parmi les publics touchés, on trouve de nombreuses personnes engagées dans une démarche d'apprentissage du français ou de renforcement de sa maîtrise à l'écrit comme à l'oral.

Du 18 au 26 mars 2017, la ministre de la Culture et de la Communication, Madame Audrey Azoulay, a accueilli plusieurs événements au Ministère, rue de Valois. Match d'improvisation intercollèges, concours d'orthographe, concours d'arts oratoires ont ainsi rythmé la *Semaine* avec gaieté. En soirée, le public pouvait découvrir le parrain de la manifestation, Bernard Pivot, l'écrivain Gaël Faye, les artistes Emily Loizeau et Oldelaf, ou l'homme de théâtre Jean-Michel Ribes. Au total, 1 350 personnes ont profité de cette atmosphère festive autour de la langue française.

En 2017-2018, cette opération invite à s'interroger sur les multiples

usages de la parole, sur son rôle dans la société et dans le débat d'idées.

La « Journée de la langue française dans les médias audiovisuels », organisée à l'initiative du Conseil supérieur de l'audiovisuel le 20 mars, date de la Journée internationale de la Francophonie, et à laquelle la DGLFLF est conviée, contribue également à renforcer le lien de nos concitoyens avec la langue française.

> Renforcer la dimension culturelle et linguistique des politiques migratoires

La DGLFLF organise un rendez-vous annuel sur les langues en contexte migratoire, en partenariat avec le musée national de l'Histoire de l'immigration (MNHI) et la DRAC Île-de-France. La cinquième édition de cette journée d'études s'est tenue le 15 novembre 2017, avec le soutien du Goethe Institut France et de la Fondation Heinrich Böll. Elle a été consacrée au volet linguistique de l'accueil des réfugiés en France et en Allemagne et a fait intervenir des acteurs des deux pays.

La comparaison des modèles français et allemand a permis de réfléchir aux modalités techniques (nombre d'heures de formation linguistique, professionnalisation des intervenants, rôle de la société civile...), mais aussi aux approches culturelles en matière d'accueil et d'intégration.

Par ailleurs, la DGLFLF apporte son expertise au partenariat établi par le ministère de la Culture avec la Fondation Alliance française, pour les actions que celle-ci conduit afin de faire de la culture un vecteur d'apprentissage et de maîtrise de la langue française pour les migrants. Il en est de même de la collaboration sur ce sujet avec l'AUF, la DGLFLF soutenant les initiatives de cette Agence en ce domaine.



Le plurilinguisme

> Développer la place des langues régionales dans la vie sociale et culturelle

La politique linguistique visant à promouvoir les langues régionales est une des missions de la DGLFLF. On constate un approfondissement de la structuration de la politique de développement des langues régionales autour d'opérateurs associant l'État et les collectivités territoriales. Ainsi, l'Office public de la langue basque (OPLB) conduit depuis plusieurs années un travail de fond pour la promotion de la langue basque dans la société, dont une mission conjointe d'inspection ministérielle (Éducation nationale, Intérieur, Culture) a souligné en 2016 la pertinence.

Le ministère de la Culture et les anciennes régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées ont créé en septembre 2015 un Office public de la langue occitane (OPLO). Cet organisme a vocation à mettre en œuvre une politique partenariale plus intégrée en faveur du développement de la transmission et de l'usage de l'occitan, en lien avec les ministères de l'Éducation nationale et de la Culture.

Les expressions artistiques en langues régionales contribuent à faire évoluer les représentations vis-à-vis de ces langues, qui constituent notre patrimoine, mais sont aussi des langues vivantes, porteuses de



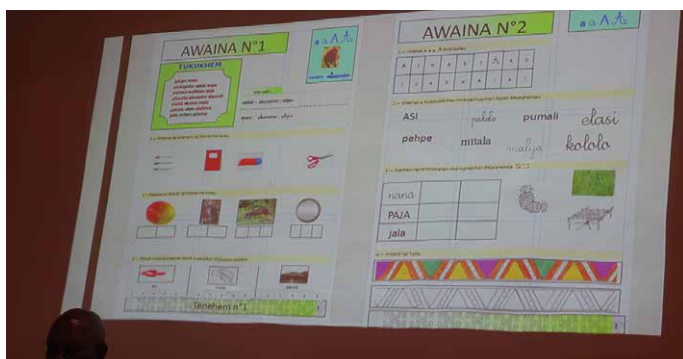
Moment de poésie avec la prestation en langue des signes française de l'artiste Bachir Saïfi.

créations dans de nombreux domaines (livre, théâtre, chanson...). Un partenariat entre la DGLFLF et le Hall de la Chanson a ainsi permis de proposer au public deux spectacles de chansons en langues de France, un « Bœuf polyglotte » très animé à l'occasion de la *Journée européenne des langues* le 26 septembre 2017, suivi d'un « Cabaret des langues de l'outre-mer », le 15 décembre 2017.



Un effort substantiel est conduit dans les Outre-mer pour y concilier la maîtrise du français et la valorisation des langues locales. Il se traduit notamment par la mise en place depuis 2011 d'un fonds incitatif pour le développement linguistique ultra-marin, qui permet d'appuyer des projets de recherche, des projets pédagogiques ou des initiatives visant à accroître la place des langues locales dans la vie sociale et leur visibilité dans l'espace public. La Fédération pour les langues régionales dans

l'enseignement public (FLAREP) a tenu, avec le soutien de la DGLFLF, son 31^e congrès annuel à Cayenne, en Guyane, du 21 au 27 octobre 2017, sur le thème « Quand l'école délie les langues : défis et atouts guyanais ». À cette occasion, la nécessité d'enseigner les langues régionales de Guyane a été réaffirmée.



Les langues amérindiennes présentes au colloque de la Flarep.

> Faire du numérique un atout pour le multilinguisme

Avec le concours de la direction générale des entreprises au ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, la DGLFLF a lancé en 2017 (comme en 2016) un appel à projets « Langues et numérique », destiné à soutenir des projets dans lesquels les technologies numériques contribuent à l'emploi, la valorisation et la maîtrise de la langue française et des langues de France. Cet appel a permis de sélectionner les entreprises et laboratoires propres à développer des ressources (corpus, dictionnaires, bases lexicales) et des outils numériques de nature à renforcer le multilinguisme dans la société (applications mobiles, jeux sérieux, dispositifs de traduction, de lecture bilingue...).

Dans le cadre de la préparation de la Saison croisée France-Roumanie de 2019, la DGLFLF et l'OIF unissent leurs efforts pour mettre en place une application pour téléphones mobiles et tablettes numériques en matière d'intercompréhension entre le français et le roumain, langues romanes. Cette application, modélisable, est conçue à destination du grand public, notamment des jeunes, pour servir la promotion conjointe des deux langues par le biais de l'intercompréhension.

Un autre objectif prioritaire concerne le respect de l'écriture française sur les claviers informatiques. Ainsi, à l'initiative de la DGLFLF, l'AFNOR a lancé un projet collaboratif associant les constructeurs internationaux, pour proposer un clavier complet intégrant notamment des majuscules accentuées et autres caractères ou signes manquants employés pour la saisie du français et des langues de France. Le projet de norme devrait voir le jour courant 2018 au terme d'une large enquête publique.



Un exemple de clavier alternatif : le clavier « BÉPO ».

Les coopérations internationales

> S'appuyer sur des réseaux internationaux

La DGLFLF prend une part active aux travaux de plusieurs réseaux internationaux de politique linguistique. C'est le cas, par exemple, de la Fédération européenne des institutions linguistiques nationales (FEILIN), qui regroupe une quarantaine d'organisations impliquées dans la promotion de la langue de leur pays. La FEILIN a tenu les 5 et 6 octobre 2017 à Mannheim, en Allemagne, à l'invitation de l'Institut für Deutsche Sprache, sa quinzième conférence annuelle consacrée au rôle des institutions linguistiques dans la promotion des langues nationales en Europe. La DGLFLF y a présenté son organisation, son action et les défis qu'elle doit relever dans la conduite de la politique linguistique de la France.

Au plan francophone, l'action de la DGLFLF s'inscrit tout particulièrement dans le cadre du réseau des organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques (OPALE), qui regroupe les organismes et conseils de la langue française de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la France, du Québec et de la Suisse romande,

dotés d'un mandat politique pour promouvoir la langue française sur leurs territoires respectifs.

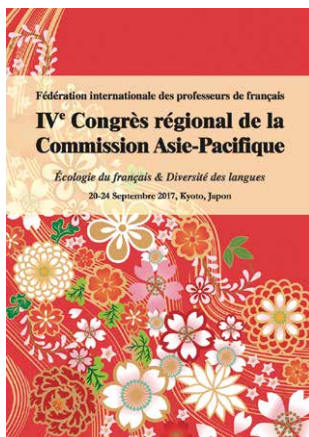
L'Organisation internationale de la Francophonie dispose d'un statut d'observateur au sein de ce réseau. Celui-ci s'est réuni à Namur, en Belgique, les 20 et 21 novembre 2017, à l'invitation de la Direction de la langue française de l'Administration générale de la Culture de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et du Conseil supérieur de la langue française et de la politique linguistique de Belgique. Il a notamment été question des moyens pour renforcer la coopération entre les membres d'OPALE, et pour ouvrir ce réseau



Le réseau OPALE se réunit au Parlement de Wallonie à Namur.

à d'autres acteurs, au Nord comme au Sud. Le réseau OPALE a également examiné l'état d'avancement du *Vocabulaire francophone des Affaires* entrepris en commun. Il a par ailleurs adopté une note commune sur les pratiques d'écriture inclusive, qui vient en soutien de la circulaire susmentionnée du Premier ministre de la France du 21 novembre 2017.

Au nombre de ces réseaux, il faut également compter la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF), que la DGLFLF accompagne et soutient, au service de ses 80 000 adhérents dans le monde. La FIPF a notamment organisé à Kyoto, au Japon, du 20 au 24 septembre 2017 son quatrième congrès régional de la zone Asie-Pacifique, zone dans laquelle la demande de français est réelle, mais reste à consolider.



Plus généralement, l'Asie constitue un horizon déterminant pour l'avenir du français. Une coopération est à l'oeuvre en particulier avec la Chine, qui doit déboucher sur la tenue à l'automne 2018 d'un séminaire en France sur les politiques linguistiques des deux pays.

> La traduction, pour faire circuler les œuvres et les savoirs

En Europe, de nouvelles perspectives se dessinent, conformément à la volonté exprimée par la ministre de refonder l'Europe par la culture. La déclaration des ministres européens de la culture, adoptée à l'issue du Conseil des ministres européens du 21 novembre 2017, appelle l'Union européenne à « soutenir la diversité linguistique » et souligne que « conjuguer l'Europe en plusieurs langues, c'est aussi traduire ». Inspirée d'une proposition de la DGLFLF, cette déclaration indique : « Pour développer la circulation des œuvres, des idées et des savoirs en Europe, mais plus largement avec l'ensemble de nos partenaires, nous appelons à mieux prendre en compte au niveau européen, dans le cadre des programmes de financement, l'importance des enjeux liés à la traduction ».

Les enjeux de la traduction sont aussi cruciaux dans l'espace méditerranéen, et un cadre stratégique devra être donné en 2018 à cette politique, à laquelle la DGLFLF prendra part, en lien avec l'ensemble des acteurs concernés aux ministères de la Culture, de l'Europe et des Affaires étrangères, ainsi qu'avec leur opérateur, l'Institut français.

> Un plan pour la langue française et le plurilinguisme dans le monde



Dans son discours du 29 août 2017 à la conférence des ambassadeurs, le Président de la République a annoncé la présentation, au premier semestre 2018, d'« un plan d'ensemble pour la promotion de la langue française et du plurilinguisme dans le monde, en lien avec l'Organisation Internationale de la Francophonie et ses pays membres ».

La DGLFLF, garante d'une politique linguistique d'ensemble, dans laquelle le rayonnement de la langue française dans le monde ne peut s'envisager sans l'assurance de son emploi et de son développement en France même, est porteuse de propositions opérationnelles de nature à s'inscrire dans ce plan.

DES PUBLICATIONS TOUT AU LONG DE L'ANNÉE 2017, EN LIEN AVEC DE NOMBREUX PARTENAIRES, NOTAMMENT :

Février

> *Chiffres et données clés sur la langue française*, 24 p. (remis à jour chaque année).

Mars

> *Le français langue étrangère : l'apprendre et l'enseigner en France*, 4 p. (nouvelle édition) (en collaboration avec le Centre international d'études pédagogiques ; à l'occasion des dix ans du label *Qualité français langue étrangère*).

> *Bilan annuel* de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, 28 p.

Mai

> Dépliant *Dis-moi dix mots sur tous les tons*, 6 p. (en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie et le réseau des organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques, Opale).

Août

> *Vocabulaire de la biologie*, ouvrage regroupant 611 termes publiés au *Journal officiel*, 320 p.

Septembre

> *Vocabulaire des Techniques de l'information et de la communication*, ouvrage regroupant 848 termes publiés au *Journal officiel*, 484 p. (avec le soutien du Secrétariat d'État à l'industrie, au numérique et à l'innovation).

> *Dis-moi dix mots sur tous les tons*, livret de 48 p. (en partenariat avec l'Organisation internationale de la Francophonie et le réseau des organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques, Opale).

> *Enquête sur les langues de France et les projets collaboratifs* (en partenariat avec Wikimédia France), 20 p.

> *Langues et cité* n°28, « Les langues de Polynésie française », 20 p.

> *Langues et cité* n°29, « Les langues de Guyane », 16 p.

Octobre

- > *Les vingt ans du décret du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française*. Actes de la 2^e rencontre des acteurs du dispositif d'enrichissement de la langue française du 6 décembre 2016, 60 p.
- > *Éléments pour une politique linguistique dans les Outre-mer*, 4 p.

Novembre

- > *Migrer d'une langue à l'autre ?* Actes de la journée d'études annuelle du 16 novembre 2016, 60 p. (en partenariat avec le musée national de l'Histoire de l'immigration).
- > *Rapport annuel 2016 de la Commission d'enrichissement de la langue française*, 136 p.

Décembre

- > *Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française*, 224 p.
- > *Bulletin de l'Agence universitaire de la Francophonie* portant sur les actions de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France.

Crédits photographiques

Tous les visuels sont issus de la DGLFLF, sauf : p. 7 : © AUF ; p. 8 : © Gendis, 2014 ; p. 9 : © La Passe du vent ; p. 10 : © MC ; p. 12 : © Le Hall de la chanson ; p. 13 h. : © Patrick Berger – Bowdoin College Photograph Communications ; p. 13 b. : © Flarep ; p. 14 : © <http://bepo.fr> – CC BY SA 3.0 ; p. 16 : © Samir Éditeur ; p. 17 : © Élysée.fr.

© Délégation générale à la langue française et aux langues de France, 2018.

